



ANNEXE DU REGLEMENT GENERAL CONCERNANT LES SALLES DE LA COMMUNE DE GIBLOUX

Cabane de la Source à Rossens

A. Prescriptions particulières

1. Utilisation des locaux

La location comprend l'utilisation de la cabane et des tables situées à l'extérieur.

La feuille de restitution des locaux doit être remplie et signée par le locataire. Celle-ci sera rendue lors du retour des clefs.

2. Nettoyages

Le nettoyage intérieur et extérieur du bâtiment ainsi que celui des toilettes sèches sont du ressort du locataire.

Tous les déchets, les ordures ménagères ainsi que les déchets recyclables (verre, PET, papier, etc.) seront débarrassés par le locataire.

B. Tarifs

Gibloux			Hors Gibloux		
Privés	Sociétés à but non lucratif	Entreprises	Privés	Sociétés à but non lucratif	Entreprises
70.00	50.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Approuvé par le Conseil communal le 27 août 2018